

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_186

OBJET :

COMMISSION 5

DECHETS

Modification du règlement intérieur des déchetteries

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROY, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 5

DECHETS

Modification du règlement intérieur des déchetteries

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Pévèle Carembault a repris la compétence traitement des déchets ménagers le 14 mars 2020, suite à la dissolution du SYMIDEME.

Considérant que cette reprise de compétence intégrait la gestion des déchèteries.

Considérant que la CCPC avait anticipé cette reprise en délibérant le 27 janvier 2020 sur le règlement intérieur des 3 déchèteries communautaires (Orchies, Thumeries et Genech), en reprenant en l'état celui qui était en vigueur au SYMIDEME.

Vu la délibération CC_2021_106 du Conseil communautaire du 6 avril 2021 relative à la modification du règlement intérieur consécutivement à la mise en œuvre du contrôle d'accès pour les professionnels.

Vu la délibération CC_2021_161 du Conseil communautaire du 5 juillet 2021 relative à la modification du règlement intérieur des déchetteries consécutivement à la mise en œuvre du contrôle d'accès pour les particuliers, collectivités et associations.

Considérant que l'interdiction des véhicules à plateau ou à benne pénalise certains usagers qui possèdent uniquement ce type de véhicules

Considérant la nécessité de maintenir la sécurité pour les usagers lors du vidage afin d'éviter les chutes dans les bennes

Il est proposé de modifier le règlement comme suit :

Règlement intérieur en vigueur

Véhicules acceptés :

- Véhicules légers ;
- Véhicules utilitaires (fourgonnettes et fourgons) ;
- Remorques attelées sur des véhicules légers ou utilitaires, vidage pieds au sol ;

Véhicules interdits :

- Véhicules poids lourds ;
- Tracteurs agricoles
- Les véhicules à benne et les véhicules à plateau dont la hauteur du plateau au sol est supérieure à 80 cm

Règlement intérieur proposé

Véhicules acceptés :

- Véhicules Légers
- Véhicules utilitaires (fourgonnettes et fourgons)
- Remorques attelées sur des véhicules légers ou utilitaires, vidage pieds au sol
- **Les véhicules à benne et les véhicules à plateau ; vidage pieds au sol**

Si l'obligation de vidage pieds au sol par l'utilisateur n'est pas respectée, la collectivité interdira l'accès de ce même usager aux déchèteries communautaires.

Véhicules interdits :

- Les véhicules Poids Lourds
- Les tracteurs agricoles

Vu le règlement intérieur des déchetteries intégrant ces modifications et figurant en annexe de la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- *De modifier le règlement intérieur des déchetteries tel qu'il avait été voté par la délibération CC_2021_161, dans les conditions ci-dessus énoncées.*
- *D'autorisant le président à signer tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_186-DE